



République Française  
Département de l'Essonne  
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture  
091-219106614-20240926-DEL\_2024\_09\_059-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2024  
Date de réception préfecture : 04/10/2024

## CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Le 26 septembre 2024 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

### Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Mohamed DEHBI, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Olivia LUCAS, M. Olivier LEHOUSSEL, M. Jacques FANTOU (n'a pas pris part au vote de la DEL-2024-09-067), Mme Monique BERT, Mme Nicole MARIE, M. David POLIZZI, M. Bertrand THORE, Mme Isabelle-Anna FILIPUZZI (arrivée à 20H38, n'a pas pris part aux votes jusqu'à la DEL-2024-09-059), M. Christophe OLIVIER, Mme Karine LORIN (arrivée à 20H10), Mme Sabrina DBILI (n'a pas pris part au vote de la DEL-2024-09-057), M. Alexandre BOUGAUD, Mme Anne-Sophie CLAUW, M. Théophile ALSAC, Mme Dominique DURAND, M. Régis VAILLANT, M. Olivier TRIBONDEAU, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

### Absents excusés représentés :

M. Patrick BATOUFFLET – pouvoir à M. MILLARD  
Mme Nathalie PLUMAIL – pouvoir à Mme BOULANGER  
M. Michel CINOTTI – pouvoir à Mme BERT  
Mme Claire ABADIE-MARTEIL – pouvoir à M. DEHBI  
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à Mme ROUSSEAU  
M. Gautier DEKERLE – pouvoir à Mme LUCAS  
M. Patrick FAURE – pouvoir à M. POLIZZI.

### SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture le 4 octobre 2024 et de sa publication sur le site de la Ville le 4 octobre 2024.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**COMMUNAUTE PARIS-SACLAY - SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE 2024 - ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** la délibération de la Communauté Paris-Saclay (CPS) n°2024-34 du 7 février 2024 instaurant le dispositif d'un fonds de concours exceptionnel transition écologique,

**Vu** la délibération de la CPS n°2024-75 du 3 avril 2024 adoptant le règlement pour l'octroi du fonds de concours de transition écologique 2024-2025,

**Vu** le projet de convention précisant les modalités de participation de l'agglomération à l'acquisition de véhicules électriques dans le cadre du fonds de soutien à la transition écologique,

**Considérant** que le fonds de concours est réparti entre les 27 communes de l'agglomération,

**Considérant** que l'achat de véhicules électriques entre dans la thématique « décarbonation des mobilités »,

**Vu** la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

**Considérant** la présentation à la Commission municipale du 19 septembre 2024,

**Considérant** le rapport de Monsieur Dominique FONTENAILLE,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**SOLLICITE** pour l'achat de deux véhicules électriques l'octroi du fonds de concours transition écologique de la CPS pour un montant de 32 356,80 €,

**APPROUVE** les termes de la convention de fonds de concours transition écologique pour la Commune de Villebon-sur-Yvette pour l'acquisition de deux véhicules électriques annexée à la présente délibération

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce fonds de concours transition écologique.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 26 septembre 2024,

**Le Maire,**



**Victor DA SILVA**

**Le Secrétaire,**

**Christophe OLIVIER**